

Risques naturels et technologiques

MANÉHOUVILLE

INFORMATION DES POPULATIONS

IMPORTANT
Conserver
soigneusement
ce document

LE MOT DU MAIRE

« Notre commune est exposée à 3 risques majeurs : 2 risques naturels et 1 risque technologique.

Bien que les dangers soient localisés dans certaines parties du territoire communal, chaque habitant a droit à une information préventive.

Le présent document a pour objectif de vous exposer tous les risques auxquels nous pourrions être confrontés à MANÉHOUVILLE : inondation, mouvement de terrain et transport de matières dangereuses.

Sans vouloir dramatiser, il faut être conscient que le risque nul n'existe pas. Alors, soyons prêts à réagir face à ces événements.

Je souhaite que ce document réalisé conjointement avec les services de l'État vous apporte l'information claire que vous pouvez attendre sur ce sujet ».

Le maire,

Guy LECOQ

La commune de MANÉHOUVILLE est exposée à :

■ 2 risques naturels



Inondation



Mouvement de terrain
(cavités souterraines)

■ 1 risque technologique



Transport de matières
dangereuses

L'INFORMATION PRÉVENTIVE

L'article L125-2 du code de l'environnement précise que "les citoyens ont un droit à l'information sur les risques majeurs auxquels ils sont soumis dans certaines zones du territoire et sur les mesures de sauvegarde qui les concernent." Informés, les citoyens intégreront mieux le risque majeur dans leur vie courante, pour mieux s'en protéger et acquerront ainsi une confiance lucide, génératrice de bons comportements individuels et collectifs.

MAIRIE DE
MANÉHOUVILLE

Conformément à l'article R125-11 du code de l'environnement, ce document a été établi en novembre 2005 par la mairie de Manéhouville au vu des connaissances locales et des informations transmises par la préfecture de la Seine-Maritime (SIRACED-PC 76) en collaboration avec les services de la direction départementale de l'équipement (DDE 76), la direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement (DRIRE 76), le service départemental d'incendie et de secours (SDIS 76).



PRÉFECTURE DE LA SEINE-MARITIME



Le risque inondation

Les principales consignes de sécurité



Abritez-vous, fermez portes, fenêtres et aérations



Coupez le gaz et l'électricité



Montez à pied dans les étages



Écoutez la radio



N'allez pas chercher vos enfants à l'école



Libérez les lignes pour les secours

Situation

- Les risques d'inondation sont dus aux crues de la Scie, ainsi qu'à des phénomènes de ruissellement provenant des plaines agricoles, suite à de fortes précipitations.
- Des dommages ont été constatés par arrêtés de catastrophe naturelle pour les inondations de décembre 1993 (arrêté du 11/01/1994), janvier 1995 (arrêté du 06/02/1995), décembre 1999 (arrêtés des 21/12/1999 et 07/02/2000), mai 2000 (arrêté du 14/02/2000) et mars 2001 (arrêté du 27/04/2001).
- Lors des événements de décembre 1999, 6 habitations ont été inondées rue de la Scie et impasse du Gué.

Prévention

- Un plan de prévention du risque inondation (PPRI) sur la vallée de la Scie a été approuvé le 15 avril 2002. La commune de MANÉHOUVILLE est comprise dans l'aire de ce PPRI. Ce document réglemente l'occupation du sol et la construction dans les zones exposées au risque inondation.
- Le syndicat de communes sur les bassins versants Saâne-Vienne-Scie réalise des travaux de lutte contre les inondations.



Le risque cavités souterraines

Les principales consignes de sécurité



Evacuez l'habitation si elle est menacée



Eloignez-vous de la zone instable

Situation

- 14 indices de cavités souterraines ont été recensés sur le territoire communal dans une étude de vulnérabilité du captage de la Fontaine du Gouffre et une étude concernant la RN 27.
- Le bureau de recherches géologiques et minières (BRGM) a répertorié 3 autres indices sur le territoire communal (source : site internet www.bdmvt.net).
- Par ailleurs, dans le fichier de déclarations d'ouvertures de cavités souterraines et à ciel ouvert entre 1888 et 1935 classées aux archives départementales, 17 ouvertures de carrières sont enregistrées.

Prévention

- La cartographie réalisée dans ce document est susceptible d'être modifiée en fonction de l'actualisation des données.
- Toute personne qui a connaissance de l'existence d'une cavité souterraine ou d'une marnière, dont l'effondrement est susceptible de porter atteinte aux personnes et aux biens, doit en informer le maire. Celui-ci communique au représentant de l'Etat les éléments dont il dispose à ce sujet (article L 563-6 du code de l'environnement).



Le risque transport de matières dangereuses

Les principales consignes de sécurité



Abritez-vous



Fermez toutes les ouvertures vers l'extérieur



Ecoutez la radio



N'allez pas chercher vos enfants à l'école



Ne fumez pas



Libérez les lignes pour les secours

Situation

- Le transport de matières dangereuses à MANÉHOUVILLE a lieu par voie routière.
- Le principal axe routier est la route nationale RN 27.

Prévention

- Une réglementation rigoureuse portant sur :
 - la formation des personnels de conduite,
 - la construction de citernes selon des normes établies avec des contrôles techniques périodiques,
 - l'identification et la signalisation des produits dangereux transportés (code de danger, code matière, fiche de sécurité).
- Des plans de secours sont élaborés par les services de l'État et mis en œuvre en cas d'incident ou d'accident.



Information

- La préfecture dispose d'un système d'alerte téléphonique automatique, appelé GALA, qui permet de prévenir les élus ou leurs collaborateurs au plus vite en cas d'événement le nécessitant.

02.35.85.64.52 Mairie de MANÉHOUVILLE

02.32.76.50.00 Préfecture de la Seine-Maritime (SIRACED-PC) ☎ www.seine-maritime.pref.gouv.fr

Risques naturels

02.35.58.53.27 Direction départementale de l'équipement (DDE)
08.92.68.02.76 Répondeur Météo-France ☎ www.meteo.fr

Risques technologiques (TMD)

02.35.52.32.00 Direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement (DRIRE)
☞ www.haute-normandie.drire.gouv.fr

☞ www.prim.net Site Internet du ministère de l'écologie et du développement durable

☞ www.ac-rouen.fr/rectorat/profession_rme/home.htm Site Internet de l'académie de Rouen

Consignes dans tous les cas

1/ abritez-vous

2/ écoutez la radio

3/ Respectez les consignes formulées par les autorités

FRANCE BLEU Haute-Normandie 102.2 FM

FRANCE INTER 91 FM

Plan d'affichage

La réglementation prévoit l'organisation des modalités d'affichage des consignes de sécurité à appliquer en cas de survenue du risque. Lorsque la nature du risque ou la répartition de la population l'exige, cet affichage peut être apposé dans les locaux et terrains suivants :

- Établissements recevant du public dont l'effectif public ou personnel est supérieur à 50 personnes,
- Immeubles destinés à l'exercice d'une activité industrielle, commerciale, agricole ou de service dont le nombre d'occupants dépasse 50,
- Terrains de camping ou aires de stationnement de caravanes dont la capacité équivaut au moins à 50 campeurs sous tente ou à 15 tentes et caravanes à la fois,
- Locaux d'habitation de plus de 15 logements.

Les affiches sont disponibles en mairie. Le plan d'affichage, élaboré par le maire, répertorie risque par risque les locaux de plus de 50 personnes ou 15 logements situés dans les zones concernées. Au vu du plan d'affichage, les affiches devront être apposées par les propriétaires à chaque entrée de bâtiments ou à raison d'une affiche par 5000 m² pour les terrains de camping et stationnement de caravanes.



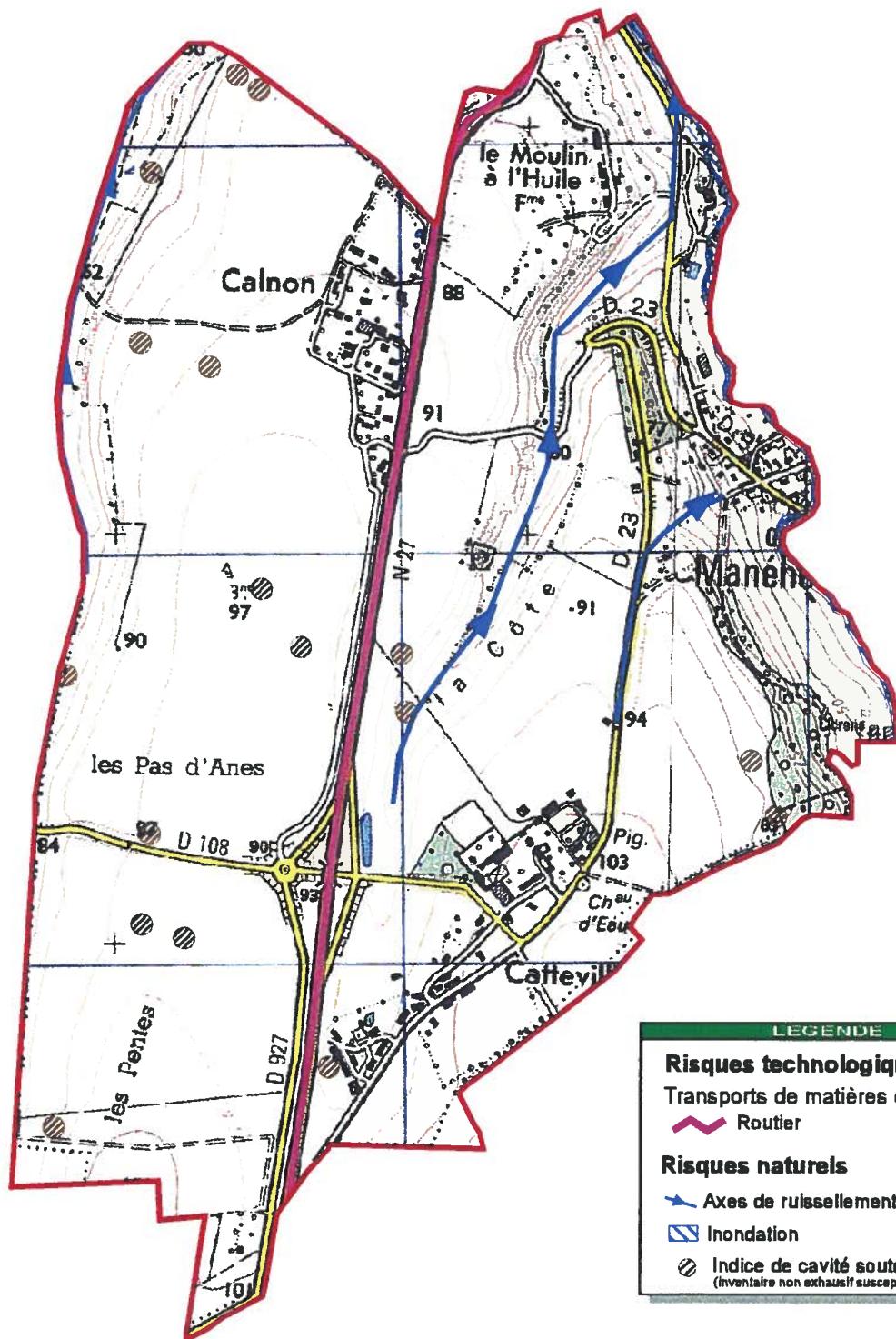
Modèle de l'affiche qui sera apposée par le maire dans les établissements recevant du public (ERP)

Le présent document se veut un moyen de sensibilisation et d'information, il n'est pas opposable aux tiers



MANEHOUVILLE

Risques :
Transport de Matières dangereuses
Inondation
Mouvement de terrain



0 500 1000 Mètres

Scan 25 - 2005
© IGN - Paris - 2005
Autorisation n° 43-05001

Préfecture de la Seine-Maritime
Cartographie - SIRACED-PC
novembre 2005

La zone d'information préventive des populations correspond au moins à la zone des risques.